



Projet Éducatif Territorial

Ville de Figeac 2021-2024

SOMMAIRE

Introduction de Monsieur le Maire	p. 2
Présentation du Projet Éducatif Territorial	p. 3
Définition, objectifs et textes de référence	p. 4
Historique et conception globale	p. 5
Porteurs du projet	p. 7
Instances décisionnaires	p. 8
La Commune de Figeac	p. 9
Enfants scolarisés à Figeac	p. 10
Analyse et bilan	p. 17
Financement du dispositif	p. 18
Les axes éducatifs	p. 19
Évaluation	p. 21
L'organisation	p. 27
Règlementation	p. 31
Les objectifs	p. 32
Glossaire	p. 33
Annexes	p. 34

Introduction de Monsieur Le Maire

En 2013, la commune de Figeac s'est portée volontaire pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs en collaboration avec les enseignants, les parents d'élèves et la Fédération Partir.

Depuis, notre volonté de proposer un projet éducatif territorial (PEDT) de qualité avec des parcours de découverte culturelle, sportive et de loisirs qui contribuent à l'épanouissement des enfants de nos écoles primaires, au développement de leur esprit critique et à la réduction des inégalités scolaires reste intacte.

Cette exigence nous pousse à réaliser des points d'étape réguliers avec l'ensemble des parties prenantes (communauté éducative, parents, enfants...) afin d'adapter les axes éducatifs aux nouveaux besoins et enjeux qui se font jour.

Ce PEDT 2021-2024 est le fruit de nos derniers échanges. Avant de vous laisser le découvrir, je tiens à remercier Anne Laporterie, adjointe à l'éducation, ainsi que les agents et les services mobilisés dans sa mise en œuvre aux côtés des enseignants, des animateurs professionnels et de ceux de la Fédération Partir. Je remercie également l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales du Lot pour leur participation financière.

André MELLINGER

A blue ink signature of André Mellinger, consisting of stylized, cursive letters.

Maire de Figeac

Présentation du Projet Éducatif Territorial

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Les temps périscolaires et extrascolaires s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire. Les projets développés, et les activités qui en découlent doivent nourrir et enrichir les apprentissages des enfants.

Complémentaires de l'école, les temps de loisirs périscolaires, aux enjeux éducatifs multiples, s'inscrivent entre le temps scolaire et le temps familial.

Les activités éducatives diversifiées, proposées pendant les temps de loisirs périscolaires, contribuent à multiplier les champs d'apprentissage pour les enfants. Non lié à un programme national et modifiable autant que de besoin, le projet éducatif des accueils de loisirs s'adapte aux différents contextes locaux pour répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'éducation des enfants et des jeunes est très liée aux comportements des adultes. L'enfant se construit et se développe plus harmonieusement si les adultes instaurent avec lui différents modes de relation. Ainsi dans un accueil collectif de mineurs, l'animateur peut organiser des activités, jouer avec les enfants, les laisser jouer entre eux, les laisser en autonomie surveillée ou leur permettre de se reposer le cas échéant. Ces postures pédagogiques sont complémentaires des apprentissages scolaires qui, compte tenu des programmes imposés et du temps limité pour leur mise en œuvre, ne permettent pas toujours des mises en situations aussi variées.

L'organisation du temps des loisirs offre aux acteurs éducatifs la possibilité de rééquilibrer les composantes de la relation adultes-enfants en proposant des temps communs de jeux avec les adultes et des temps libres. Ces derniers, trop souvent perçus négativement comme de l'oisiveté, sont autant d'occasions pour l'enfant de laisser aller son imagination et de construire sa personnalité.

Définition, objectifs nationaux et textes de référence des PEDT

Le Projet Éducatif Territorial, défini par le décret du 1^{er} août 2016, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité **avant, pendant et après l'école**, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La Loi formalise l'organisation du temps scolaire sur neuf demi-journées par semaine ; le passage à quatre jours par semaine s'effectue par dérogation au cadre général.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de l'organisation du temps scolaire qui s'est mise en place dans les écoles primaires depuis la rentrée 2013, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires, et permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Cinq bonnes raisons de mettre en place un PEDT :

- Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants,
- Il constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles,
- Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire,
- Il favorise le développement des loisirs pour tous,
- Il contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble ».

La finalité de ce dispositif est de réduire les inégalités scolaires.

Période de validité du PEDT de la Ville de Figeac

Le PEDT de Figeac est signé pour trois années, de septembre 2021 à juin 2024.

Périmètre global du projet

Ce PEDT concerne les enfants de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles primaires publiques de la Ville de Figeac.

Le PEDT s'applique aux temps scolaires et périscolaires de ces enfants.

Historique et conception globale

La valorisation d'une conception large de l'éducation implique notamment la reconnaissance des différentes formes d'éducation, mais également la reconnaissance mutuelle des acteurs pour une éducation partagée.

Bien que la question des formes de l'éducation fasse débat, nous pouvons nous appuyer sur le triptyque éducation « formelle » - « non formelle » - « informelle ».

- L'éducation formelle est celle de l'école au sens strict, pilotée par l'Etat.
- L'éducation non formelle correspond à toutes les activités d'éducation organisées, visant des publics précis en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations. Elle se structure autour d'activités éducatives non scolaires, souvent liées à l'éducation populaire.
- L'éducation informelle, ou « l'éducation diffuse », se définit comme « le processus permanent grâce auquel tout individu adopte des attitudes et des valeurs, acquiert des connaissances grâce à son expérience quotidienne, dans le cercle familial, via les médias, avec les amis ». Elle se réalise dans les pratiques et les interactions entre jeunes ou dans la famille, mais aussi dans les engagements associatifs et citoyens.

L'éducation partagée n'est pas une notion nouvelle, elle s'inscrit depuis plusieurs années dans une réflexion sociale et éducative globale, comme le montre cette recommandation de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe qui a, en 2000, « *encouragé tous ceux qui influencent les politiques éducationnelles à reconnaître que l'éducation non formelle est une partie essentielle du processus éducationnel... et à réclamer aux gouvernements et aux autorités appropriées des états membres qu'ils reconnaissent l'éducation non formelle comme un partenaire de facto dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie et dans la politique de la jeunesse...* ».

Il se développe dans les accueils péri et extra-scolaires une approche éducative plus large. La distinction entre formel et non formel se situe au niveau des contenus ou objets d'apprentissages qui dépassent les savoirs et connaissances disciplinaires de l'école pour développer l'ensemble des composantes du développement physique, psychique et social de l'enfant. Différents de l'école, les objectifs pédagogiques sont davantage tournés vers l'apprentissage de la vie de groupe, le vivre-ensemble, de techniques manuelles ou de pratiques physiques. Au-delà de la stricte instruction, les actions éducatives sont essentiellement orientées vers les compétences, les savoir-faire et les savoir-être qui permettront au futur adulte de trouver sa place sociale.

Parallèlement à cette distinction au niveau des contenus éducatifs, les structures « non-formelles » ont pris de la distance avec les méthodes, contribuant à remettre en cause la forme stricte de l'enseignement. S'inspirant des pédagogues de l'éducation nouvelle, qui sont à l'origine de certaines pratiques pédagogiques scolaires, les accueils extra et péri scolaires ont fait des méthodes actives le fer de lance de leurs pratiques et de leurs ambitions éducatives, en privilégiant l'action et la participation. Les apprentissages sont ainsi envisagés dans l'interaction entre adultes et enfants mais aussi entre enfants, au sein d'activités qui ne sont pas des exercices abstraits mais des manipulations et des expérimentations directement mises en œuvre par et pour les enfants. Dans cette perspective, le jeu, pédagogie de détour, prend bien sûr une place importante puisqu'il s'avère être le moyen de participation privilégié par les enfants.

La question du PEDT implique les communes, les associations, les établissements publics qui travaillent sur les questions de l'éducation, et donc permettent une « continuité éducative », pour aller vers l'alliance éducative.

Il s'agit d'engagements mutuels dans le cadre de partenariats où la coordination des actions éducatives est à priori recherchée.

Le PEDT apparaît comme orienté vers « une mise en cohérence » des temps de vie de l'enfant à travers la recherche de coopération entre les acteurs territoriaux et ceux de l'Éducation Nationale. *« Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'État concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la ville, ministère délégué à la famille, notamment), les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves. »*

La mise en cohérence du temps scolaire et du temps périscolaire est une donnée essentielle pour l'accompagnement scolaire et éducatif au regard de la réussite des enfants. Partir donc des réflexions sur les besoins de l'enfant et la reconnaissance des activités périscolaires (dans les évaluations scolaires) semble être un des points de départ pouvant « concilier » les différents acteurs quant à l'organisation territoriale des temps de vie de l'enfant, dont la réussite scolaire reste une « préoccupation » qu'affichent tous les acteurs et les institutions concernés.

Quand on parle d'alliance éducative, il s'agit de travailler en commun afin de permettre à l'enfant de se construire lui-même.

Porteurs du projet

PORTEUR DU PROJET	COMMUNE	
Nom et prénom du représentant légal :	Monsieur André Mellinger, Maire de Figeac Madame Anne LAPORTERIE, Adjointe à l'Éducation	
Adresse :	8 rue de Colomb 46100 Figeac	
Téléphone :	05.65.50.05.40	
Adresse électronique :	secretariat.general@ville-figeac.fr	
	COORDINATEUR ÉCOLES MATERNELLES	COORDINATEUR ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
	VILLE DE FIGEAC	FÉDÉRATION PARTIR
Nom, prénom et fonction du représentant légal :	Madame Delphine ROQUES Services à la population	Madame Mathilde Jérôme Directrice
Adresse :	8 rue de Colomb 46100 Figeac	2 rue Victor Delbos 46100 FIGEAC
Téléphone :	05.65.50.05.40	05.65.50.91.76
Adresse électronique :	delphine.roques@ville-figeac.fr	mathilde.jerome.fedepartir@orange.fr

Compétences exercées	Périscolaire Matin	Périscolaire Midi	Périscolaire Soir	Périscolaire Mercredi	Extrascolaire
Ville de Figeac	X	X	X		
Fédération Partir		X	X	X	X

Instances décisionnaires

Le Comité de Pilotage : il s'agit de l'instance décisionnaire, telle qu'attendue par la loi de Refondation de l'école (8 juillet 2013).

Il regroupe les institutionnels cosignataires de la convention, ainsi que les délégués des parents d'élèves, et se réunit deux fois par an. Il est présidé par le Maire de Figeac, ou par l'élue en charge de l'éducation. Il permet de suivre l'évolution du projet.

Services de l'Etat	Mairie de Figeac	Associations	
Éducation Nationale : <ul style="list-style-type: none">- Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN),- Directrices d'école,- Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN).- Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et aux Sports (SDJES) Caisse d'Allocations Familiales du Lot (CAF)	Monsieur Le Maire L'adjointe à l'Éducation Les élus(es) de la Commission 4 (Culture, Patrimoine, Sport, Éducation et vie associative) La responsable des services à la population et des affaires scolaires	Fédération Partir Office Intercommunal des Sports (OIS) Associations partenaires	Familles & Enfants

Le Comité Technique : il est piloté par la Fédération Partir, et organisé sous forme d'ateliers thématiques. Il est composé des acteurs directs du dispositif, et se réunit autant de fois que nécessaire.

Ces deux comités constituent des espaces de dialogue et d'échange.

LA COMMUNE DE FIGEAC

Figeac est une ville d'un peu moins de 10 000 habitants (9 778 en 2018 soit 278 hab./km²) située dans le Département du Lot, en Région Occitanie. Elle est la commune la plus peuplée de la communauté de communes du « Grand Figeac » qui compte 43 563 habitants sur un territoire de 92 communes.

Son économie est essentiellement basée sur le secteur secondaire (regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières - industries manufacturières et construction) et le secteur tertiaire (complémentarité avec les activités agricoles et industrielles - secteurs primaire et secondaire - se composant :

- du tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- du tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

La particularité de Figeac, son paradoxe, vient de la présence de deux usines de sous-traitance aéronautique et de sa position géographique. Logiquement, on pourrait penser que la localisation de Figeac, ville modeste isolée à plus d'une heure de grandes villes comme Cahors, Brive ou Rodez, voire à plus de deux heures de la préfecture régionale (Toulouse), entraînerait un déclin tant économique que démographique, il n'en est rien.

En effet, les deux usines de sous-traitance sont en plein essor et recrutent du personnel, cadres ou ouvriers, qui viennent donc s'installer sur le Grand Figeac.

Cette analyse précède la période Covid qui a débuté en mars 2020 créant une fragilité temporaire de notre tissu économique qui aujourd'hui rebondit notamment grâce à ses quatre zones d'Activités innovantes et diversifiées.

Figeac accueille un grand nombre d'enfants et de jeunes adultes, avec quatre écoles maternelles (dont une en contrat privé), quatre écoles élémentaires (dont une en contrat privé), deux collèges (dont un en contrat privé), trois lycées (dont un en contrat privé), un Institut Universitaire de Technologie (IUT) ainsi qu'une antenne IFMS (Institut de Formation aux Métiers de la Santé) comprenant un IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et un IFAS (Institut de Formation d'Aides-Soignants).

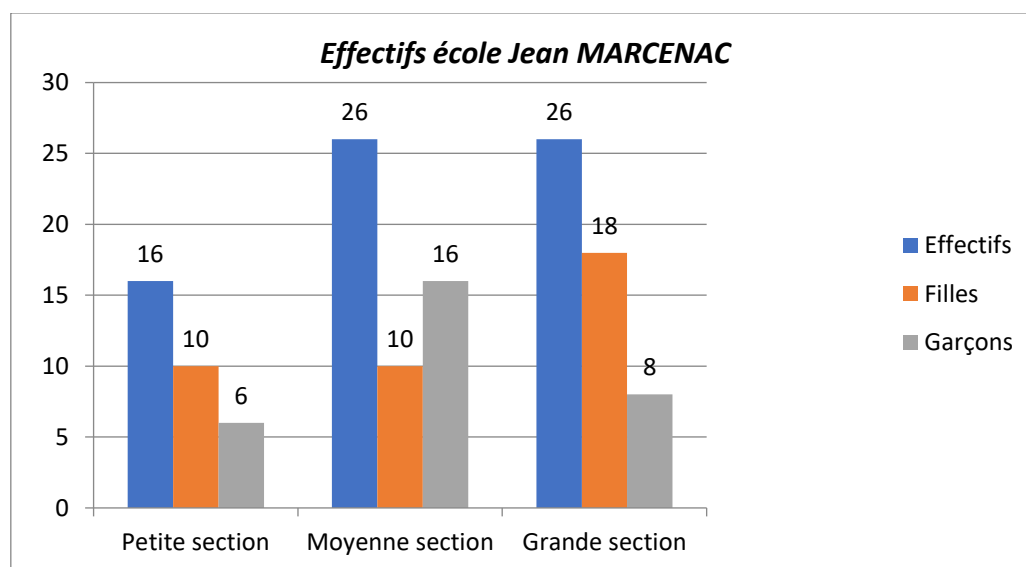
Figeac est une ville riche d'associations et d'animations réunissant environ 80 clubs sportifs. Le tissu associatif de notre commune est dynamique et offre un panel d'activités variées permettant un rayonnement bien au-delà de notre territoire.

Les enfants scolarisés à Figeac – année 2020-2021

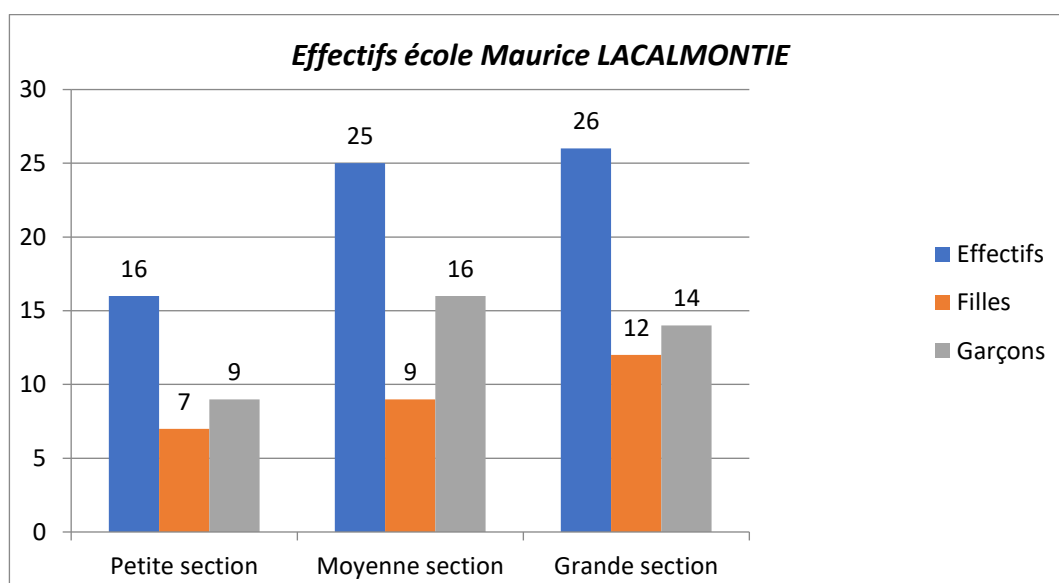
580 enfants entre 3 et 12 ans sont scolarisés dans les écoles primaires et publiques de Figeac. Ils sont répartis comme suit au sein des différentes écoles :

1. Ecoles Maternelles → 200 enfants

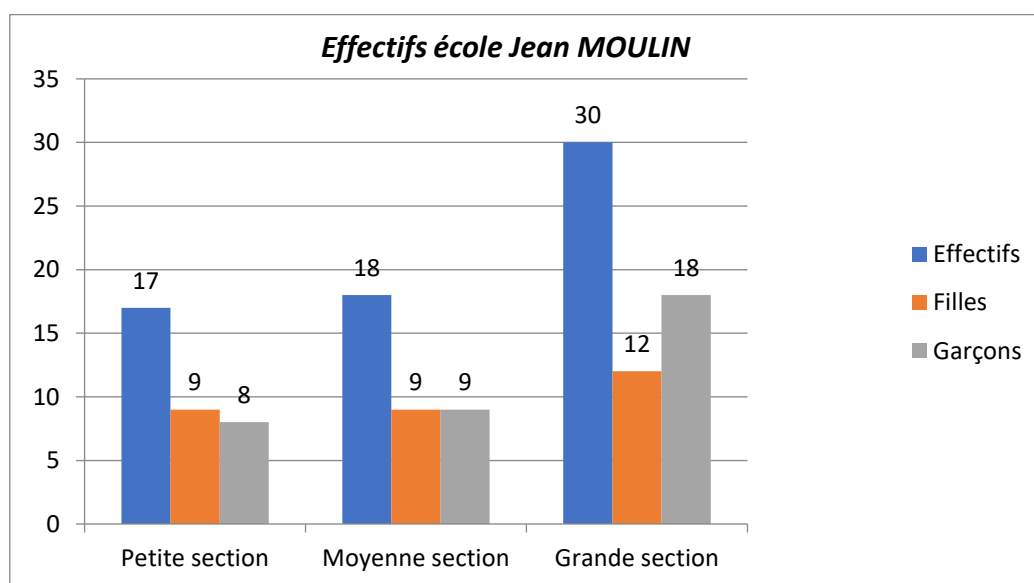
ECOLE MATERNELLE Jean MARCENAC - 68 enfants			
Classes	Effectifs	Filles	Garçons
Petite section	16	10	6
Moyenne section	26	10	16
Grande section	26	18	8



ECOLE MATERNELLE Maurice LACALMONTIE - 67 enfants			
Classes	Effectifs	Filles	Garçons
Petite section	16	7	9
Moyenne section	25	9	16
Grande section	26	12	14

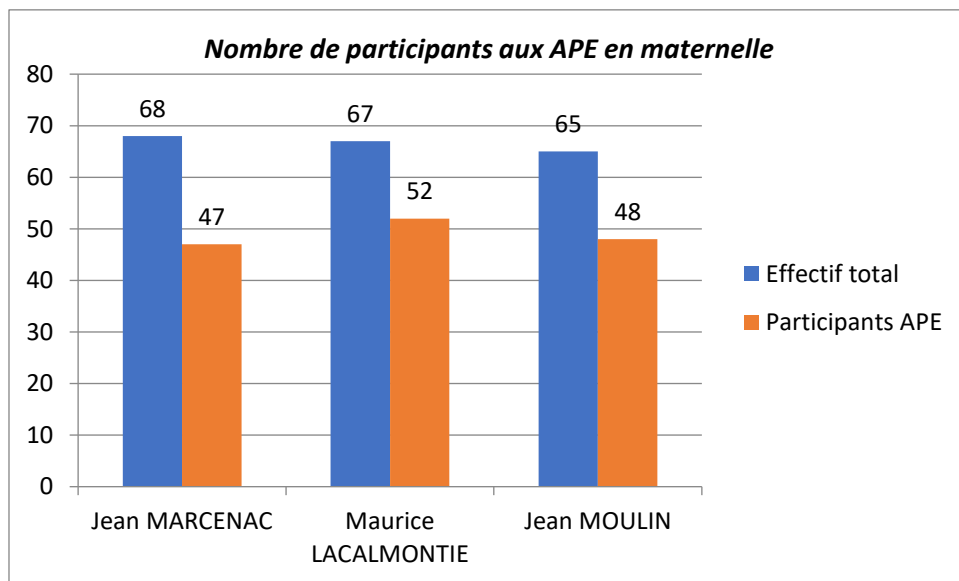


ECOLE MATERNELLE Jean MOULIN - 65 enfants			
Classes	Effectifs	Filles	Garçons
Petite section	17	9	8
Moyenne section	18	9	9
Grande section	30	12	18



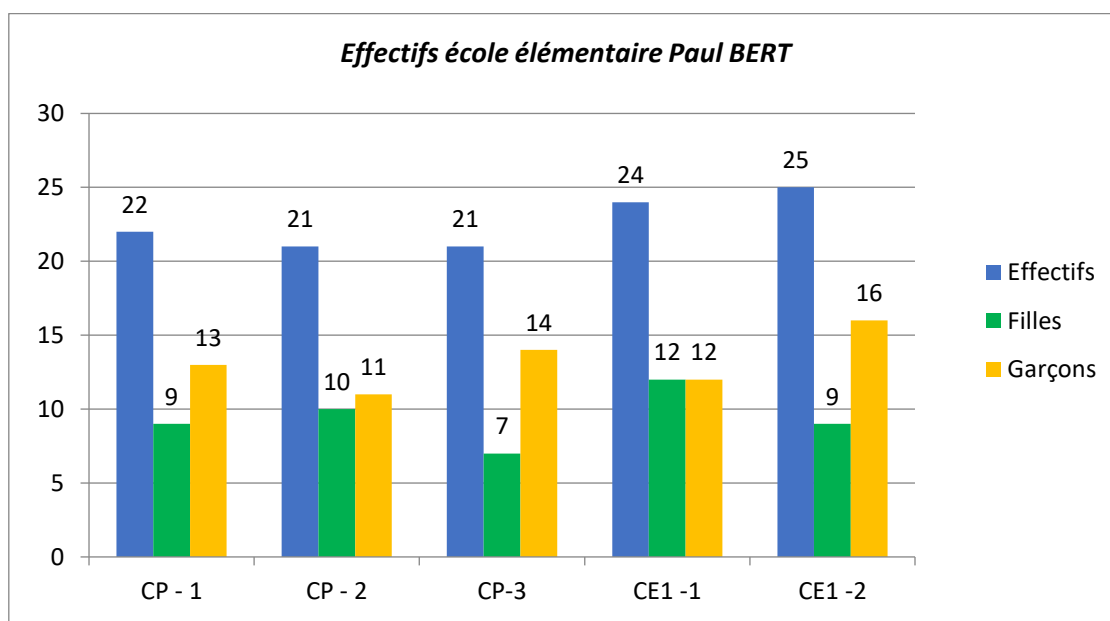
Enfants participant aux APE en maternelle :

	Effectif total	Participants APE	En pourcentage
Jean Marcenac	68	47	69%
Maurice Lacalmontie	67	52	78%
Jean Moulin	65	48	74%

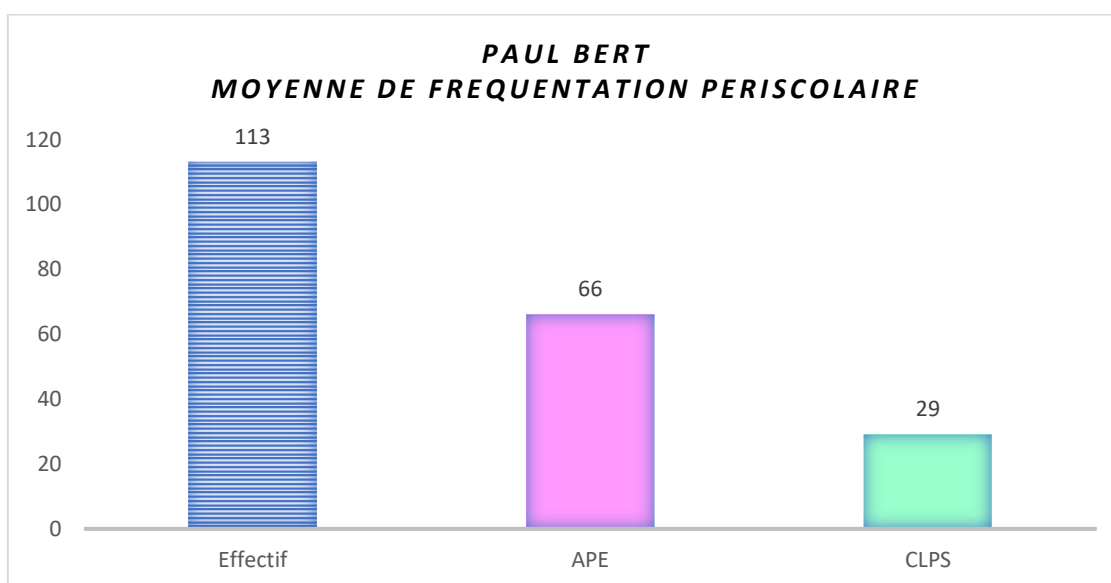


2. Écoles Élémentaires → 380 enfants

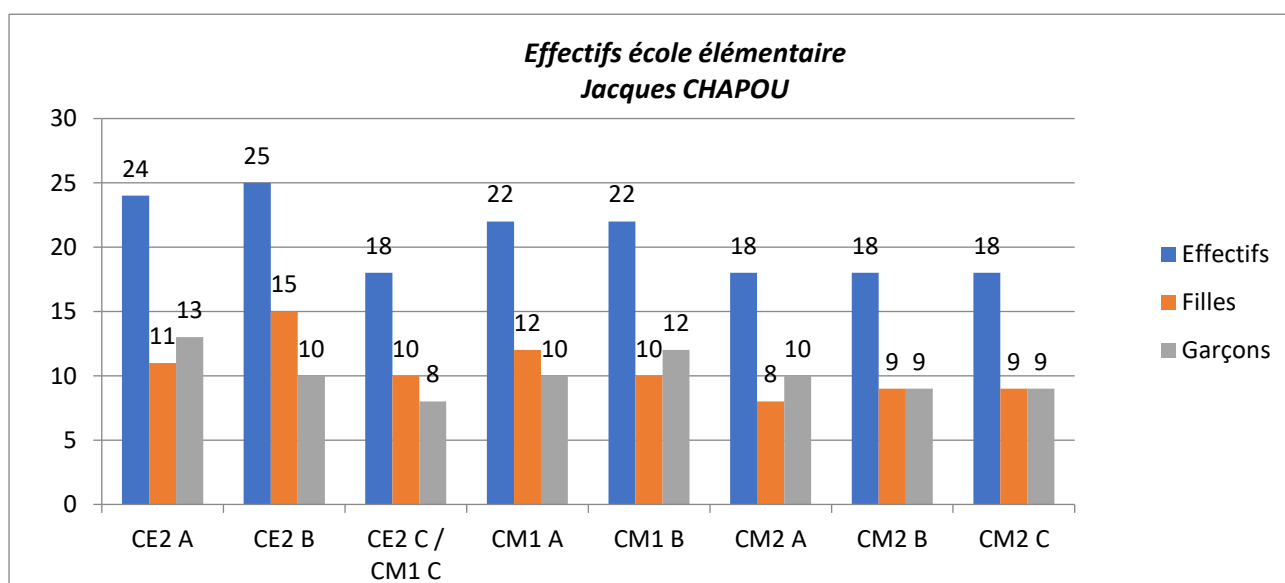
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Paul BERT - 113 enfants			
Classes	Effectifs	Filles	Garçons
CP - 1	22	9	13
CP - 2	21	10	11
CP-3	21	7	14
CE1 - 1	24	12	12
CE1 - 2	25	9	16



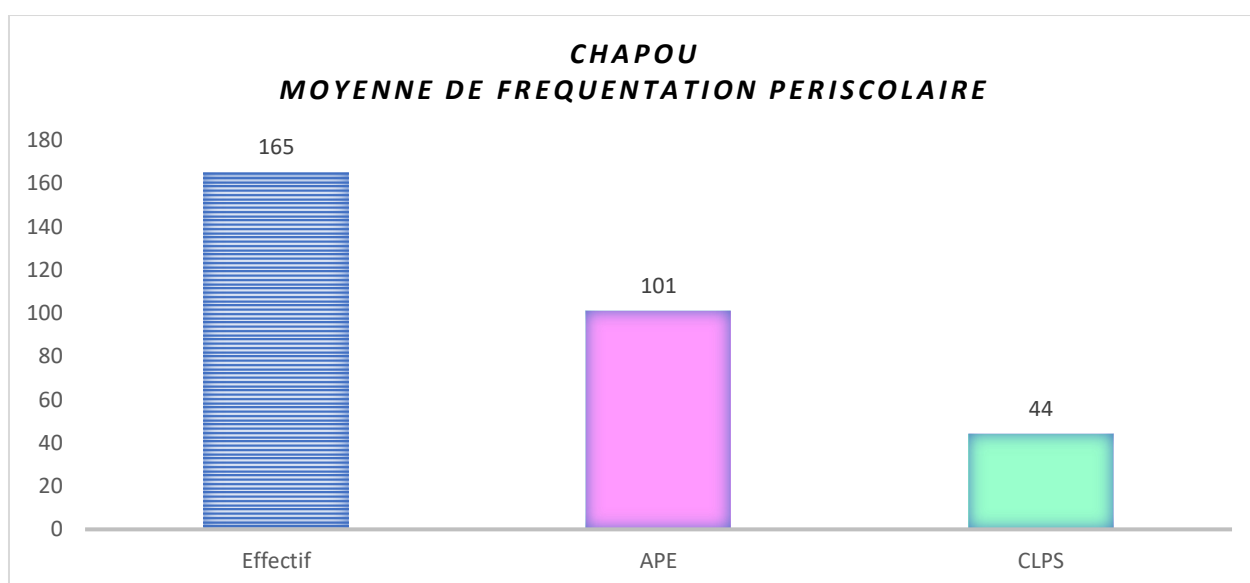
Taux de participation (en moyenne) des enfants aux APE et au centre de loisirs périscolaire.



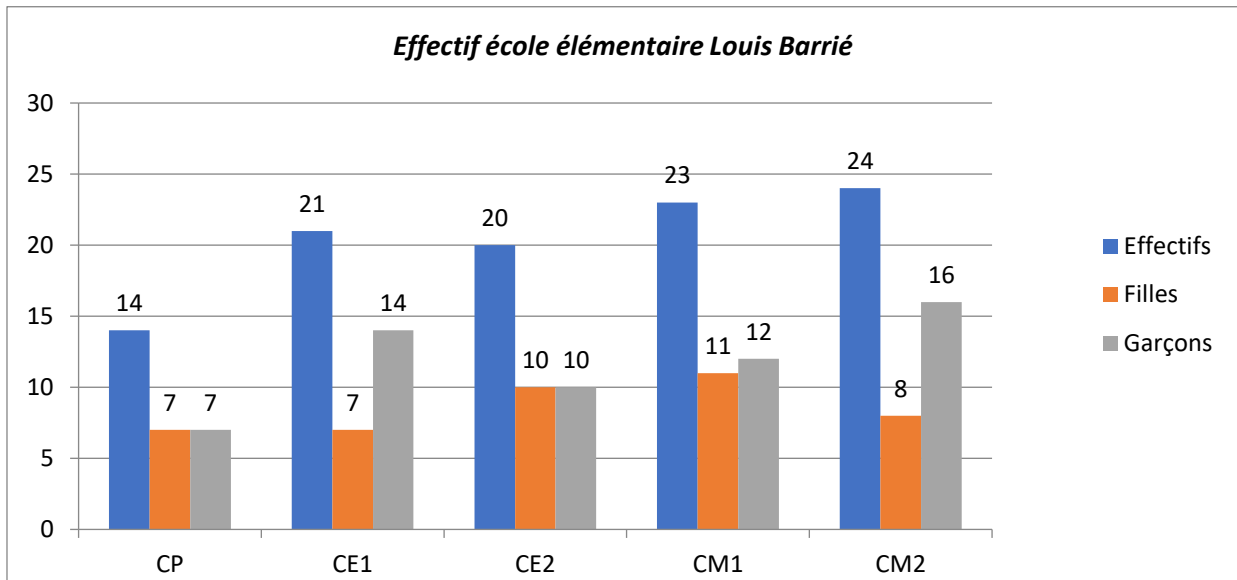
ECOLE ÉLÉMENTAIRE Jacques CHAPOU - 165 enfants			
Classes	Effectifs	Filles	Garçons
CE2 A	24	11	13
CE2 B	25	15	10
CE2 C - CM1 C	18	10	8
CM1 A	22	12	10
CM1 B	22	10	12
CM2 A	18	8	10
CM2 B	18	9	9
CM2 C	18	9	9



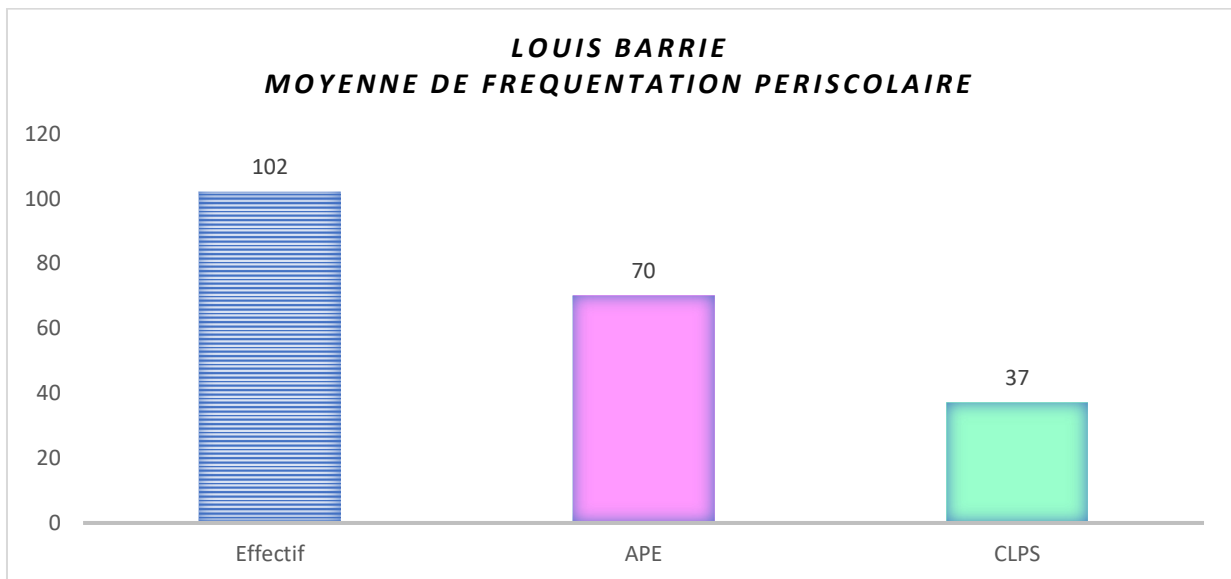
Taux de participation (en moyenne) des enfants aux APE et au centre de loisirs périscolaire.



ECOLE ÉLÉMENTAIRE Louis BARRIE - 102 enfants			
Classes	Effectifs	Filles	Garçons
CP	14	7	7
CE1	21	7	14
CE2	20	10	10
CM1	23	11	12
CM2	24	8	16



Taux de participation (en moyenne) des enfants aux APE et au centre de loisirs périscolaire



Analyse

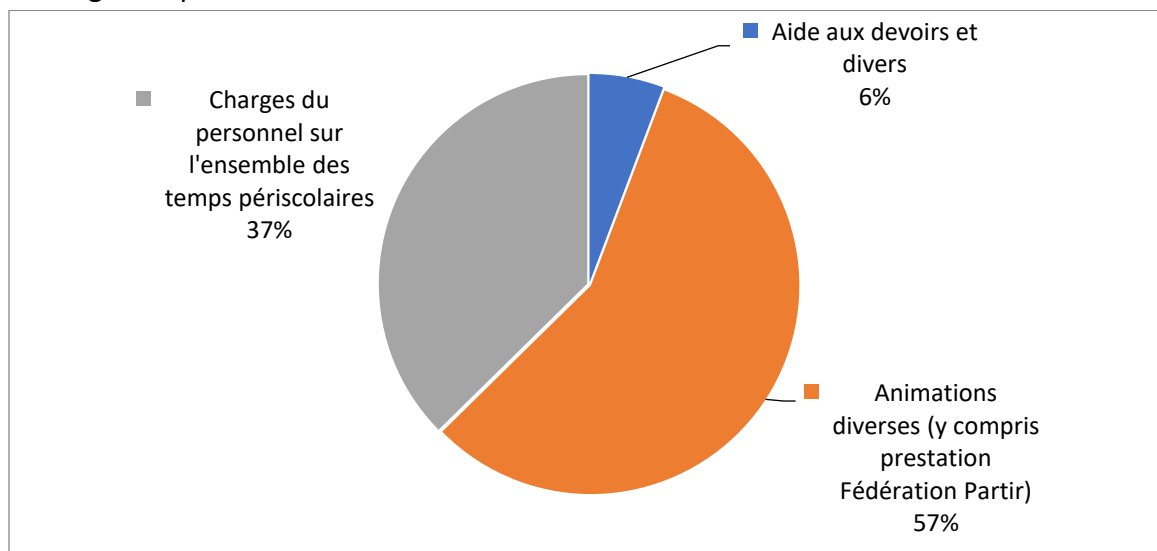
Synthèse du bilan du PEDT 2019-2021 :

POINTS POSITIFS	POINTS à AMÉLIORER
Très forte implication – adhésion des enfants dans les projets proposés.	Rédiger des règles de vie commune entre les temps scolaires et périscolaires.
Équipes de direction et d’animation fixes.	Inciter les familles à participer aux différentes réunions.
Dialogue engagé et prise en charge des élèves organisée dès la fin du temps scolaire	Développer de nouveaux partenariats.
Qualité et diversité des activités proposées.	Créer un conseil d’enfants dans chaque école, en y associant les parents qui le souhaitent.
Activités au choix des enfants en début de trimestre (hors protocole).	Développer les animations périscolaires pour les maternelles.
Réflexion et mise en place d’actions pour l’inclusion des enfants du dispositif ULIS lors des APE – en lien direct avec l’enseignante.	Instaurer une rencontre régulière entre les responsables périscolaires et les directrices d’école.
Investissement des ATSEM durant les temps périscolaires avec désormais une référente dans chaque école maternelle	Dans deux écoles : -local pour un coin détente pour les enfants - local faisant office de bureau pour les responsables périscolaires
Meilleure communication entre l’équipe du périscolaire et les Directrices sur certaines écoles.	Présentation du périscolaire aux familles à chaque rentrée.

Financement du dispositif

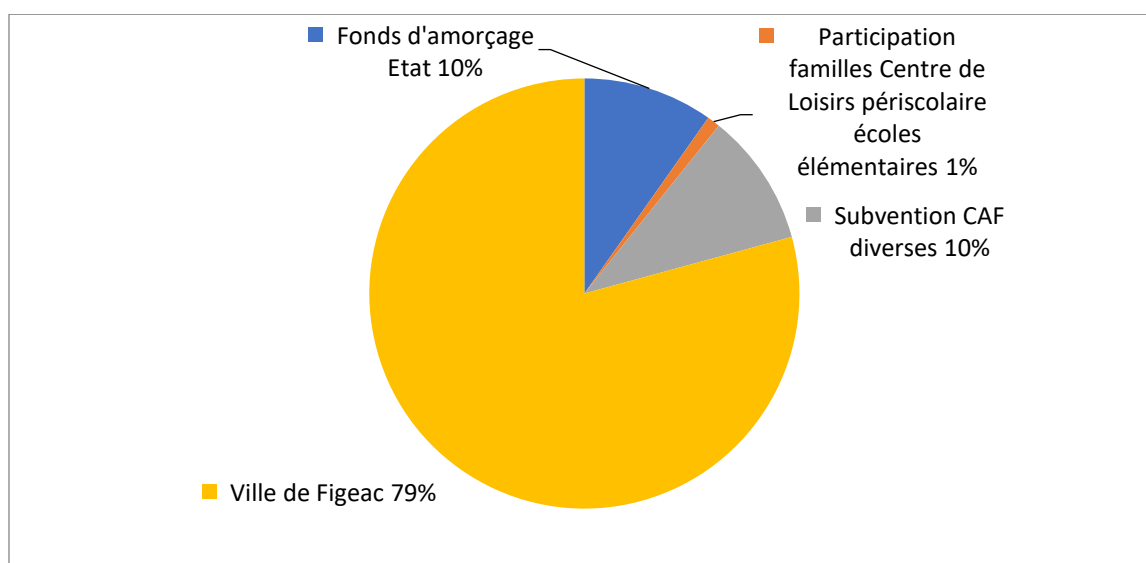
LES CHARGES

Aide aux leçons et divers	6% en 2020
Animations diverses	57% en 2020
Charges du personnel	37% en 2020



LES PRODUITS

Participation familles	1 % en 2020
Fonds d'amorçage Etat	10% en 2020
Subvention CAF diverses	10% en 2020
Ville de Figeac	79% en 2020



Les axes éducatifs

Les objectifs généraux

Chaque objectif ci-dessous a été élaboré en concertation avec les différents acteurs éducatifs du dispositif.

- 1. Développer une alliance éducative au service de la réussite des enfants.*
- 2. Favoriser l'accès à une offre éducative de qualité.*
- 3. Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un environnement sécurisé et apaisé.*
- 4. Garantir le droit aux loisirs pour tous les enfants.*

Les objectifs opérationnels

Pour répondre à l'objectif général n°1 :

- S'appuyer sur les projets d'école pour une meilleure complémentarité des actions.
- Mettre en place une éducation positive basée sur la bienveillance.
- Renforcer le lien et les échanges avec les familles.
- Impulser des actions permettant une meilleure équité entre tous les enfants, quel que soit leur environnement social.

Pour répondre à l'objectif général n°2 :

- Offrir des services de qualité aux enfants pendant que les familles travaillent.
- Adapter cette offre de service aux revenus des familles.
- Améliorer le bien-être des enfants dans l'enceinte des établissements scolaires.

Pour répondre à l'objectif général n°3 :

- Réduire le stress des enfants.
- Mettre en place des temps privilégiés entre tous les enfants, dans un contexte autre que scolaire.
- Inciter l'enfant à être acteur de ses choix.
- Proposer des actions permettant de développer l'estime de soi des enfants.
- Sensibiliser les enfants aux conséquences du harcèlement, en s'inscrivant dans une démarche active de prévention.
- Permettre la régulation des relations au sein du groupe en proposant des médiations.

Pour répondre à l'objectif général n°4 :

- Développer le partenariat tripartite (enseignants – parents – animateurs) au service de l'école inclusive.
- Adapter les projets en fonction des besoins de chaque enfant.

Chaque objectif opérationnel sera mis en pratique à travers des actions qui seront détaillées dans le projet pédagogique de chaque centre de loisirs périscolaire.

Chaque action sera ensuite évaluée, au regard de ces objectifs.

Évaluation

L'évaluation est à concevoir comme une démarche participative, à partager avec les acteurs.
Il s'agit de :

- ✓ Créer les conditions d'une amélioration du projet éducatif pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants ;
- ✓ Mettre au premier plan les objectifs et contenus éducatifs et donc les apprentissages et l'épanouissement des enfants après plusieurs années de PEDT ;
- ✓ Accompagner les acteurs en les mettant en situation de produire les changements et de renforcer la coopération éducative entre eux, et ce pour mieux contribuer à la réussite éducative et à plus d'égalité.

A quels objectifs l'évaluation doit-elle répondre ?

Développer une alliance éducative au service de la réussite des enfants.

Favoriser l'accès à une offre éducative de qualité.

Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un environnement sécurisé et apaisé.

Garantir le droit aux loisirs pour tous les enfants.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés

Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs, etc.

Les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être ?

Sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches ?

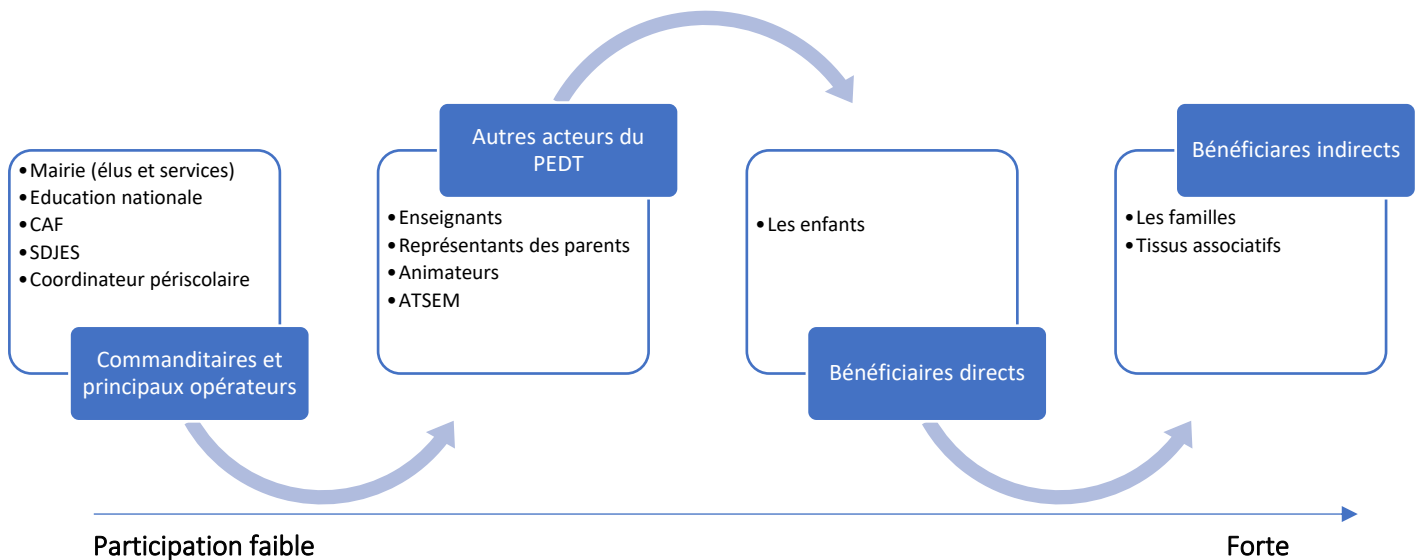
Savent-ils se repérer dans leur environnement ?

Méthode retenue pour l'évaluation	Comités de pilotage Enquêtes qualitatives et questionnaires Observations de terrain Conseil des enfants
Outils utilisés pour mener cette évaluation et pour renseigner les indicateurs	Les comités de pilotage Les comités techniques Les conseils des enfants

La démarche participative *source : l'évaluation participative – 2015*

Deux dimensions sont à croiser pour définir l'échelle de la participation.

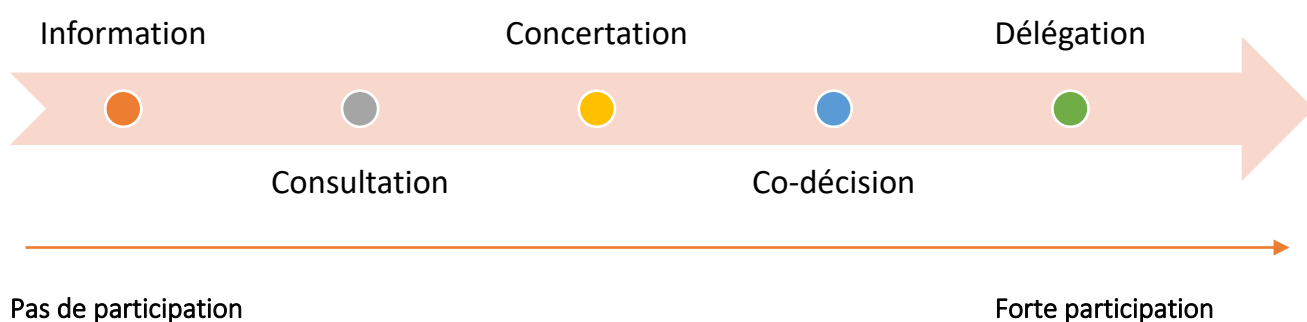
1. La largeur de la participation (la diversité des acteurs impliqués dans la démarche)



2. L'implication de la participation

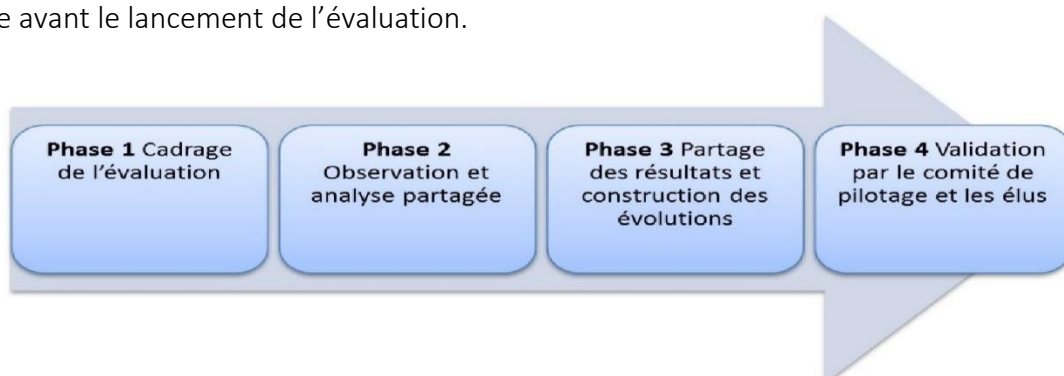


1 + 2 = Le choix de l'échelle de la participation



Une démarche en 4 phases

La temporalité proposée dans ce document, pour achever ces quatre phases, devra être abordée avant le lancement de l'évaluation.



Phase 1

Contenus	Acteurs
1. Présentation de la démarche, de la méthodologie et des outils	Comité de pilotage
2. Présentation des indicateurs et des critères – Diagnostic – Définition des priorités éducatives	
3. Présentation de l'échéancier	
4. Consultation des acteurs pour enrichissement	

Phase 2

Contenus	Acteurs
1. Production des indicateurs par les différents acteurs	Membres du comité de pilotage + les enfants
2. Observation et analyse de chaque acteur en fonction des critères et indicateurs prévus lors de la 1 ^{ère} phase, en lien avec les priorités éducatives définies en phase 1	

Phase 3

Contenus	Acteurs
1. Formalisation des résultats	Comité de pilotage
2. Mise en débat et analyse partagée	Comité de pilotage
3. 1ères pistes d'évolution	Comité de pilotage + les enfants
4. Priorisation des propositions d'évolution	Comité de pilotage

Phase 4

Contenus	Acteurs
1. Modalité de mise en œuvre des évolutions	Comité de pilotage
2. Définition des nouveaux objectifs	Comité de pilotage + les enfants
3. Écriture du PEDT	Ville de Figeac + Fédération Partir
4. Validation du PEDT	Comité de pilotage + Conseil municipal

Dans le cadre de cette évaluation, notamment lors des phases 1 & 2, une part importante de la démarche doit être réalisée par les acteurs eux-mêmes.

Il s'agit notamment d'impliquer les cadres de la commune, de l'Éducation nationale et des associations dans la mise à jour du diagnostic initial du PEDT (outil = tableau de bord opérationnel ?).

Une quinzaine de questions peuvent se poser durant les phases 1 et 2 de cadrage et de diagnostic :

1. Quelle est la place de la réussite éducative dans le PEDT et dans ses actions ? Quelle définition partagée ?
2. Quelle connaissance des réalités et inégalités sociales, de genre, des enfants en situation de handicap ? Quelle place ? Quelle prise en compte de la problématique de l'égalité dans le PEDT et ses actions ?
3. Comment a été abordée / pensée la place des parents sur l'ensemble des temps éducatifs ?
4. Comment a été abordée / pensée la place des enfants et des jeunes dans le PEDT et ses actions ?
5. Quels sont les champs et les temps éducatifs couverts par le PEDT et ses actions ? Le périmètre est-il adapté ?
6. Quelles ressources éducatives locales est-il possible et souhaitable de mobiliser ? Quels sont les manques et les perspectives d'évolution ?
7. Quelle réflexion partagée et quel travail communs sur les objectifs et contenus éducatifs (lecture, sports, musique et pratiques artistiques, citoyenneté, sciences, ...) ?
8. Quel niveau de connaissance partagée de la vie des enfants et des jeunes, de leurs fréquentations des projets et actions scolaires, périscolaires ou extrascolaires, municipales et associatives, sportives et culturelles avec les indicateurs d'égalité ?
9. Quels temps de concertation entre les différents professionnels ? Quelle réalité du travail collectif sur les différents temps éducatifs ?
10. Quelle offre éducative locale sur les différents temps et quels choix pour le PEDT ?

11. Quels choix réalisés dans la mise en œuvre locale de la réforme des rythmes de l'enfant ? Quels horaires ? Quelle cohérence globale ?
12. Quels choix tarifaires ou en termes de gratuité et quelles motivations ? Ont-ils évolué ? Pourquoi ? Quels impacts sur les catégories socio-professionnelles des familles ?
13. Quel niveau de partenariat institutionnel ?
14. Comment la question de l'accompagnement à la scolarité est-elle envisagée ? Quelles relations entre les acteurs scolaires, périscolaires et associatifs sur ce sujet ?
15. Quelles représentations des différents acteurs du périscolaire et de son évolution ? Quelles représentations des identités professionnelles et des missions de chacun ?

Quelques pistes de réflexion en lien avec les 15 questions

a) La place des parents à l'école et sur les autres temps éducatifs

b) La place des enfants

Autour de projets concrets de parcours sportifs ou culturels, mettre au premier plan les contenus éducatifs. La question des continuités et discontinuités entre temps scolaire et périscolaire est-elle pensée à travers la mise en place de parcours éducatifs transversaux à ces deux temps ?

c) Objectiver les questions de fatigue et de bien – être sur les temps éducatifs

Enquêtes sur la réalité de la vie des enfants du territoire sur la journée, la semaine et l'année de l'enfant ?

Co-élaboration de frises sur l'offre éducative du territoire de 0 à 25 ans ?

d) L'organisation et l'articulation des temps éducatifs, le pilotage et la concertation, la coopération

Travailler sur :

- des actions concrètes autour d'exemples de parcours éducatifs sur les différents temps de l'enfant ;
- la formalisation de cadres et de « règles de vie » particulières et communes (chartes) pour objectiver les difficultés rencontrées et tranquilliser chacun, gérer les transitions ;
- l'évolution de l'accompagnement à la scolarité trop souvent assimilé à l'aide aux devoirs : Comment faire évoluer la conscience collective sur ce sujet et la « demande sociale » pour mieux agir pour la réussite éducative et pour plus d'égalité ?

e) Améliorer l'accessibilité du périscolaire à tous les enfants

Faciliter / améliorer l'intégration et la réussite scolaire, est un objectif identifié tant au niveau national que dans les déclinaisons locales des PEDT.

Un second enjeu est la sensibilisation des parents sur l'intérêt de ces activités pour l'enfant. Les inégalités constatées sont d'ordre social ET culturel. Il apparaît donc nécessaire de réfléchir à de nouvelles formes de sensibilisation en général, et de manière spécifique pour certaines familles. Au-delà des aspects organisationnels (réunions avec les parents, plaquettes d'information, etc.), c'est plus généralement le statut du périscolaire, l'intérêt du périscolaire dans le parcours éducatif global de l'enfant qui doivent être affirmés et partagés de manière plus explicite.

f) Autres points

- ✓ Prise en compte du handicap

Identifier les situations, garantir le droit à l'éducation, l'accessibilité, suivre l'adaptation de l'offre éducative.

- ✓ Inégalités de genre dans le périscolaire

Identifier la situation, garantir l'égalité, suivre l'évolution des pratiques et contenus.

- ✓ Liens PEDT / petite enfance / Collège

Travailler les moments de rupture pour améliorer les transitions et la réussite éducative et scolaire, rassurer.

Indicateurs et critères

Il faut prendre en compte dans l'approche évaluative non seulement l'efficacité ou les résultats au sens du degré de réalisation des objectifs et actions initialement prévus, mais surtout le degré de pertinence, d'efficacité et de cohérence, de réactivité dans la mise en œuvre du projet.

Il s'agit de mettre en relation ces résultats aux besoins, aux moyens mobilisés et à l'évolution du contexte. Il est donc nécessaire de compléter les indicateurs de contexte et de réalisation avec des indicateurs d'impacts, qui traduisent **la dynamique des évolutions et des effets produits depuis la mise en place du PEDT**. Cela nécessite à partir du diagnostic, de définir et de renseigner régulièrement des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dynamiques.

Quelques critères au-delà des résultats bruts et datés

- ➔ Pertinence – Efficacité – Cohérence
- ➔ Complémentarité – Continuité – Coopération

Pourquoi coopérer ?

Pourquoi travailler les complémentarités et la cohérence, la continuité entre les actions ?

Avec quoi pour être efficace, pertinent et efficace vis-à-vis des objectifs éducatifs ?

Indicateurs et marqueurs quantitatifs et qualitatifs à définir lors de la phase 2, mais quelques indicateurs semblent incontournables.

➔ *La question de la place des parents dans le PEDT*

➔ *La question des « égalités » au sein du PEDT :*

- ✓ *La fréquentation des filles et des garçons pour chaque temps et chaque action ;*
- ✓ *La fréquentation en fonction des revenus des familles (tranches de Quotient Familial) ;*
- ✓ *L'origine géographique des enfants (groupe scolaire, quartiers) ;*
- ✓ *La répartition par tranches d'âges ;*
- ✓ *Les enfants avec dossier MDPH.*

➔ *La question de la place des enfants dans le PEDT*

L'organisation

L'enfant voit sa journée, d'une amplitude maximum de 11 heures 45, répartie en trois temps :

- garderie municipale (garderie du matin et/ou pause méridienne),
- école,
- centre de loisirs périscolaire ou garderie municipale.

Il est important de définir les responsabilités de chaque acteur éducatif, pour une meilleure lisibilité par les familles et les enfants.

1. En maternelle :

Horaires		Responsabilité
7h30 – 8h35	Garderie Municipale	Ville de Figeac
8h35 – 11h45	Temps scolaire	Enseignants
11h45 – 13h35	Pause méridienne - Repas	Ville de Figeac
13h35 – 16h00	Temps scolaire	Enseignants
16h00 – 16h45	Activités Péri-Éducatives	Ville de Figeac
ou	ou	
16h00 – 16h15	Départ des enfants	Ville de Figeac
16h45 – 19h15	Garderie Municipale	Ville de Figeac

Dans les trois écoles maternelles, seuls les services municipaux encadrent les enfants pendant tous les temps périscolaires, en proposant des garderies :

- Le matin, de 7h30 à 8h35,
- Le midi, pause méridienne de 11h45 à 13h35,
- Fin de journée, APE de 16h00 à 16h45, ou garderie de 16h45 à 19h15 : l'enfant va participer ou non aux APE (Activités Péri-Éducatives).

Avec la participation de prestataires et du personnel communal, les enfants bénéficient d'activités dans chaque école, pendant les APE.

L'inscription peut être faite une fois par an ou tous les six mois. Les familles pourront choisir les jours de fréquentation des activités. Le système d'inscription est souple, la seule exigence qui est demandée aux parents est de prévenir la Commune (service des Affaires Scolaires en Mairie) si l'enfant vient à être absent.

Les enfants qui ne participent pas aux APE pourront être récupérés par les familles jusqu'à 16h15.

A partir de 16h45, un service gratuit de garderie municipale est à disposition des familles qui ont la possibilité de venir récupérer leur enfant jusqu'à 19h15. Au niveau administratif, la formalité d'inscription est aussi exigée.

2. En élémentaire :

Horaires		Responsabilité
7h30 – 8h35	Garderie Municipale	Ville de Figeac
8h35 – 11h45	Temps scolaire	Enseignants
11h45 – 13h35	Pause méridienne - Repas	Ville de Figeac / Fédération Partir
13h35 – 16h00	Temps scolaire	Enseignants
16h00 – 16h45	Activités Péri-Éducatives	Fédération Partir
ou	ou	
16h00 – 16h15	Départ des enfants	Ville de Figeac
16h45 – 17h00	Départ des enfants	Ville de Figeac
16h45 – 19h15	Centre de loisirs périscolaire	Fédération Partir
	ou	
	Aide aux leçons (17h – 17h45)	

A. La garderie municipale du matin

La Commune de Figeac a fait le choix, au fil des différentes municipalités, d'offrir aux familles un service public de garderie municipale.

Ces temps, sur l'ensemble des trois écoles, regroupent de nombreux avantages pour les familles.

Soucieux de garantir une souplesse, les élus ont souhaité que les parents aient la possibilité de déposer les enfants le matin à l'heure qu'ils désirent dans le créneau imparti. La seule obligation consiste à procéder à l'inscription de l'enfant en Mairie auprès du service des Affaires Scolaires afin que cela soit effectif dès le mois de septembre.

Ces temps sont gratuits pour toutes les familles.

Les enfants sont encadrés par le personnel communal. Des activités diverses sont proposées au jeune public en fonction des âges et des structures (jeux, dessins ...).

B. La pause méridienne

Le midi, pendant la pause méridienne de 11h45 à 13h35, les familles peuvent confier les enfants à la collectivité. Ce temps est marqué par deux grands principes que les élus du Conseil municipal souhaitent appliquer à l'ensemble des écoles.

- La qualité des repas fournis. Cette démarche est une priorité municipale depuis de nombreuses années. Avec l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans les assiettes des enfants et le fait de favoriser des circuits courts, la qualité des repas est au rendez-vous.

Les cinq restaurants scolaires (la cuisine centrale et les quatre restaurants satellites) de la Commune de Figeac sont victimes de leur succès. On peut y constater une fréquentation importante des écoliers au vu des effectifs inscrits quotidiennement.

- L'animation de la pause méridienne : dans les écoles élémentaires, la Commune a confié à la Fédération Partir le soin d'animer le temps méridien avec une présence alternée dans chaque école.

Ainsi, les animateurs, accompagnés par le personnel municipal, interviennent :

- Les lundis et vendredis à l'école Jacques Chapou,
- Les mardis, à l'école Paul Bert,
- Les jeudis, à l'école Louis Barrié.

Le reste du temps, les enfants sont encadrés par le personnel communal.

Des activités multiples sont offertes aux enfants (jeux, foot, activités manuelles...).

Sur ce point, des formations sont dispensées au personnel municipal via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

L'inscription sur le temps de la pause méridienne se fait une fois par an. La tarification des repas et des animations est de l'ordre de 0,76 € à 3,05 € en fonction du quotient familial des familles.

C. Le centre de loisirs périscolaire (à partir de 16h00)

La gestion et l'animation de ce temps périscolaire sont confiées à la fédération Partir qui propose un centre de loisirs, avec du personnel qualifié et un taux d'encadrement conforme à la législation.

Chaque enfant, au début du trimestre, a choisi son activité quotidienne.

A partir de 16 heures, deux possibilités pour les enfants :

- Les enfants non-inscrits aux APE sont pris en charge par le personnel municipal (de 16h00 à 16h15) pour leur départ avec leur famille,

- Les animateurs accueillent les enfants inscrits, à la sortie de la classe, et les groupes se dirigent vers les lieux d'animation.

Le responsable (un par école) fait le tour de tous les groupes pour effectuer le pointage des enfants présents. Il est aussi à l'écoute des besoins particuliers des enfants, notamment en cas de fatigue.

A 16h45, trois possibilités :

- Les enfants qui repartent avec leurs familles sont pris en charge par le personnel municipal jusqu'à 17h00, devant le portail des écoles,
- Les enfants qui restent au centre de loisirs périscolaire vont soit :
 - o s'inscrire auprès des animateurs de la fédération Partir, puis profitent de leur temps libre (possibilité de participer à des animations cadrées ou libres)
 - o ou se diriger vers les salles pour l'aide aux leçons.

La participation financière des familles est fixée à 30€ ou 33€ par semestre, en fonction de leurs revenus.

Sachant que chaque école peut avoir un mode opératoire quelque peu différent, les détails organisationnels sont spécifiés dans les différents projets pédagogiques rédigés par les équipes et soumis à la direction de la fédération Partir.

L'inscription peut être faite une fois par an ou tous les six mois. Les familles pourront choisir les jours de fréquentation des activités.

Règlementation – rappel

L'organisation du temps périscolaire déclaré en accueil de loisirs est soumise à la réglementation de la DDCSPP, avec une obligation d'un encadrement qualifié :

- Pour les enfants de moins de 6 ans, il est plafonné à 14 enfants par animateur (si signature d'un PEDT).
- Pour les enfants de plus de 6 ans, il est plafonné à 18 enfants par animateur (si signature d'un PEDT).

En ce qui concerne le PEDT de la Ville de Figeac, seuls les temps périscolaires des écoles élémentaires sont déclarés en accueil de loisirs auprès de la SDJES.

La réflexion éducative et l'organisation de ce temps sont réfléchies en équipe, pour ensuite être détaillées dans un projet pédagogique.

Objectifs

Objectif Général	Objectifs Opérationnels
<p>Développer une alliance éducative au service de la réussite des enfants</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'appuyer sur les projets d'école pour une meilleure complémentarité des actions. 2. Mettre en place une éducation positive basée sur la bienveillance. 3. Renforcer le lien et les échanges avec les familles. 4. Impulser des actions permettant une meilleure équité entre tous les enfants, quel que soit leur environnement social.
<p>Favoriser l'accès à une offre éducative de qualité</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Offrir des services de qualité aux enfants pendant que les familles travaillent. 2. Adapter cette offre de services aux revenus des familles. 3. Améliorer le bien-être des enfants dans l'enceinte des établissements scolaires.
<p>Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un environnement sécurisé et apaisé</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire le stress des enfants. 2. Mettre en place des temps privilégiés entre tous les enfants, dans un contexte autre que scolaire. 3. Inciter l'enfant à être acteur de ses choix. 4. Proposer des actions permettant de développer l'estime de soi des enfants. 5. Sensibiliser les enfants aux conséquences du harcèlement, en s'inscrivant dans une démarche active de prévention. 6. Permettre la régulation des relations au sein du groupe en proposant des médiations
<p>Garantir le droit aux loisirs pour tous les enfants</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer le partenariat tripartite (enseignants – parents – animateurs) au service de l'école inclusive. 2. Adapter les projets en fonction des besoins de chaque enfant.

Glossaire

APE : Activités Péri-Éducatives.

CAF : Caisse d'Allocations Familiales.

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale.

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement de la Scolarité.

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

DDEN : Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.

IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale.

IFAS : Institut de Formation des Aides-Soignants.

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers.

IUT : Institut Universitaire de Technologie.

OIS : Office Intercommunal des Sports.

PEDT : Projet Éducatif Territorial.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.

Annexes

Articles de presse

Résultats des enquêtes avril 2021

Figeac. Les activités péri-éducatives font leur rentrée dans les écoles



Éducation, Figeac

Publié le 11/09/2019 à 05:05 , mis à jour à 08:43

Animateurs professionnels et intervenants péri-éducatifs reprennent eux aussi le chemin de l'école ! Coordonnés par la Fédération Partir, les activités péri-éducatives (APE) ont démarré dès ce lundi 9 septembre dans les écoles publiques primaires et élémentaires de Figeac. Une pléthore de propositions, que les enfants choisiront pour un trimestre, ou à la carte pour les plus jeunes : du sport avec – entre autres- pétanque, zumba, ping-pong... De l'artistique, avec les ateliers dessin, BD, cinéma photo et trucages, sable coloré... Mais aussi d'autres formes d'expression, dans la langue des signes et dans les cultures anglaise ou espagnole... Rémi Quinson prend cette année le relais de Jessica Guidicelli, qui attend un heureux événement. Ces activités prennent place dans la réforme des rythmes éducatifs de 2012, modifiée depuis. Après consultation des différentes parties – enseignants, parents, sans oublier les enfants –, et un vote dans les écoles, la ville de Figeac conserve «la semaine à quatre jours et demi», pour les trois prochaines années, faisant ainsi bénéficier ses jeunes citoyens de moments d'apprentissage privilégiés en classe et de ces moments de découverte tout terrain !



LaDepeche.fr

Figeac. Des dessins en forme de cœur pour le Téléthon



Téléthon, Figeac

Publié le 10/12/2020 à 05:10 , mis à jour à 05:18

Le défi du centre social et de prévention en ce week-end de Téléthon a bien mobilisé les habitants du Figeacois. Beaucoup de dessins mais également quelques cartes postales avec un cœur dessiné et des petits mots encourageants, des photos de gâteaux et autres perles à repasser, tous en forme de cœur. De leur côté, les enfants des écoles se sont "éclatés" en envoyant des multitudes de dessins. Les écoles Chapou (72 dessins), Jean Moulin et Paul Bert se sont taillé la part du lion, certaines profitant des conseils avertis de l'illustrateur figeacois Jean-Christophe Vergne. Il y a eu d'autres dessins dont certains ont été réalisés en période périscolaire avec la Fédération Partir. Ils sont tous exposés sur la vitrine du centre social. Il n'y aura pas de défi ces prochaines semaines, le prochain devant être lancé vers Noël. Concernant le Téléthon, on peut toujours adresser ses dons à la page de collecte de Figeac : soutenir.afm-telethon.fr/daniel.coeurdefigeactelethon, jusqu'au 15 janvier. Renseignements auprès de Daniel Courbereyte au 06 47 48 50 49.



Correspondant

[Voir les commentaires](#)

Figeac : c'était déjà Noël au restaurant scolaire de Paul Bert



Éducation, Figeac, Lot

Publié le 19/12/2020 à 05:09 , mis à jour à 10:13

Une pluie de guirlandes dégoulinant du ciel, des tables décorées, les serveurs coiffés de bonnets du père Noël, il n'en fallait pas plus pour régaler les enfants des écoles publiques de la ville déjeunant dans le restaurant scolaire de Paul Bert. C'est ce jeudi 17 décembre que l'équipe de Rémy Aparicio, responsable du restaurant, avait choisi pour leur offrir un menu de fêtes, avant des vacances bien méritées. Tout le monde avait participé, des équipes municipales à la Fédération Partir, en passant par les responsables de la Maison des aînés, pour que ce moment de convivialité demeure inoubliable dans leurs souvenirs.

Anne Laporterie, adjointe aux affaires scolaires, et Reyda Sehlaoui, délégué aux actions envers la jeunesse, représentaient la municipalité. "Dans le contexte actuel plutôt morose, expliquait l'adjointe, c'est un événement heureux qui ne peut que procurer des moments de joie essentiels pour les enfants, mais aussi pour les adultes. Je ne peux que féliciter tous ceux qui se sont démenés pour arriver à ces instants de plaisir et de partage. Il suffit de voir les yeux et le sourire des enfants pour mesurer leur bonheur". Ceux-ci en effet, savouraient avec gourmandise un menu exceptionnel composé de mousseron de canard et sa confiture d'oignons, suivi de sauté de chapon sauce meunière

avec des pommes dauphine avant des cabécous de la ferme Lauzi et un tourbillon de fruits rouges. Cerise sur le gâteau avec en surprise du jour : le père Noël en chocolat.

Un lieu magique

"Il faut que le repas précédant Noël reste un moment de fête dans le souvenir et l'imaginaire des enfants, confiait le responsable du restaurant scolaire, Rémi Aparicio. J'en profite pour remercier Karine Lacaze et Claude Lopez pour l'aide qu'ils nous ont apportée depuis la reprise, afin que tout se passe ici du mieux possible. Le travail et les services sont un peu plus longs, mais tout le monde a vraiment joué le jeu". Pour Reyda Sehlaoui, "il est important d'offrir aux enfants des moments qui resteront des repères dans leur vie. Noël est une belle occasion de construire de beaux projets avec la Fédé Partir et d'autres partenaires, pour le seul intérêt des enfants. Aujourd'hui, rentrer dans cette pièce, ce n'était plus l'école ni la cantine, mais un lieu magique".

L'œil attentif à tout, Rémy Aparicio surveillait le bon déroulement du repas, et le respect des règles sanitaires : "Les enfants ne sont plus que six par table au lieu de huit. Pour gagner de la place, les écoliers de Chapou mangent dans la Maison des seniors. Pour cause de virus, nous avons dû nous adapter, mais le masque, nous le portions déjà ! Par contre, nous avons dû renforcer nos produits de désinfection. J'ai la chance d'avoir une équipe formidable, nous avons étalé les problèmes et trouvé ensemble la solution. C'était important".



Correspondant

[Voir les commentaires](#)

Figeac. Les CM2 de Louis-Barrié sacrés petits reporters du bio

ABONNÉS 



Éducation, Figeac

Publié le 03/07/2021 à 05:12 , mis à jour à 05:17

Pour les élèves de CM2 de l'école Louis-Barrié, le moment de répit a sonné. Un goûter organisé par le magasin Biocoop de Capdenac-le-Haut était le prix de cette troisième place du concours national "Les petits reporters du bio", vendredi 25 juin. "L'objectif de sensibiliser les enfants à l'agriculture, l'élevage et l'alimentation biologique", explique Cindy le Bon Cassé, animatrice au sein de la Fédération Partir. Pour obtenir cette troisième place, les enfants ont dû constituer un dossier de quatre pages réunissant différentes recherches sur le bio durant leur temps d'APE. C'est donc avec fierté que les élèves sont venus chercher leur prix remis par Mathilde Jérôme, directrice de la Fédération Partir, en présence de Christiane Sercomanens, élue à la mairie de Figeac.

Correspo

[Voir les commentaires](#)

Figeac. Un jardin pédagogique a fleuri à Paul-Bert



Éducation, Figeac, Environnement

Publié le 15/07/2021 à 05:10 , mis à jour à 05:16

C'est avec plaisir que mardi 6 juillet, les petits écoliers de Paul-Bert ont montré à Marie-France Colomb et Anne Laporterie, deux adjointes en charge de l'environnement et des affaires scolaires, qu'ils étaient capables de produire, consommer local, de composter. En un mot, de devenir éco-responsables et citoyens.

Leur jardin pédagogique, installé au pied du restaurant scolaire de Paul-Bert est un projet d'avant covid, qui devait être mené en partenariat entre les élèves de cette école et la maison des seniors, sise à deux pas.

Mais la crise sanitaire est venue mettre à mal ce bel atelier intergénérationnel. Il n'a pourtant pas été abandonné puisque les agents des services techniques ont poursuivi la fabrication des jardins surélevés en bois, qu'ils ont rempli de terreau et de broyat. La coopérative scolaire a payé graines et plantes, et les élèves de toutes les classes ont participé, en plantant à tour de bras, depuis le printemps 2021.

Légumes, plantes aromatiques, petits fruitiers et fleurs ont alors pointé le bout de leur nez, avant de fleurir et mûrir petit à petit. Tout ce qui pouvait être mangé allant au